

## Réglementation du site

Merci de respecter les horaires de fermeture du site et les consignes des agents pour quitter les lieux.

Nous vous rappelons qu'une fois le site fermé, vous pouvez prolonger votre séjour sur la plage. Pour rejoindre l'aire de stationnement, vous devrez alors emprunter le sentier du littoral par la sortie plage sud puis le chemin du Fourat qui longe le site.

### PARTICIPEZ AVEC NOUS À LA PRÉSERVATION DE CE SITE EN RESPECTANT CES QUELQUES CONSIGNES :



**Stationnement interdit** le long de la RD914 et du chemin du Fourat.

Cap Nord interdit au public par arrêté préfectoral (risques pyrotechniques).

Cap Sud accessible au public uniquement dans le cadre de visites guidées.



**Ne jetez pas vos mégots**



**Tous types de feux interdits.**



**Ramenez vos ordures,** tri sélectif au parking.



**Camping car interdit** en site classé.

Stationnement autorisé sur la place dédiée de l'aire de stationnement, **uniquement pour le temps de la visite.**



**Camping et Bivouac interdits** sur le site et la plage.



**Ne cueillez pas de fleurs,** laissez la nature telle qu'elle s'offre à vous.



**Chiens interdits** sur le site et les plages même tenus en laisse et toute l'année.

- Des agents assermentés patrouillent sur le site et un gardien est présent à la Maison de site.
- Pour votre sécurité, le site est sous vidéosurveillance.
  - Respectez la tranquillité des lieux.
  - Agissez en écocitoyens responsables.

Ne pas jeter sur la voie publique.



Hydride Conseils - Département des Pyrénées-Orientales - Crédits photos : Casarès - Spad drop - Michel Castilho - 06/2025

## ANSE DE PAULILLES

Site classé

### Renseignements & Réservations

Bus réseau LiO : lignes Perpignan Cerbère  
[www.laregion.fr/](http://www.laregion.fr/)  
Fiches-horaires-des-Pyrenees-Orientales

MAISON DE SITE :

04 68 95 23 40

ATELIER DES BARQUES :

04 68 95 23 44

Site et animations accessibles  
aux Personnes à Mobilité Réduite  
(sauf visite Cap Sud)



leDepartement66.fr



leDepartement66.fr





- Accès facile  
*(Personnes à Mobilité Réduite, cycles...)*
- Accès véhicules
- Accès PMR à la plage
- Stationnements PMR
- Escalier
- Sentier du littoral
- Buvette en saison estivale  
*(Maison de Site)*
- Toilettes  
*(Maison de Site et Atelier de la plage)*



- |                                 |                                   |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| <b>1</b> Pavillon d'accueil     | <b>8</b> Dynamiterie originelle   |
| <b>2</b> Tunnel piéton          | <b>9</b> Vigie                    |
| <b>3</b> Entrée du site         | <b>10</b> Atelier de la plage     |
| <b>4</b> Maison de site         | <b>11</b> Atelier des découvertes |
| <b>5</b> Arrêt de bus           | <b>12</b> Atelier des barques     |
| <b>6</b> Atelier des jardiniers | <b>13</b> Cheminée                |
| <b>7</b> Grande halle           |                                   |



## Édito

### La Méditerranée pour tous

Le Département, gestionnaire du site, est fier de vous accueillir dans cet écrin à la beauté naturelle inestimable qu'il a su préserver et qu'il protège et valorise toujours.

Le site classé de l'Anse de Paulilles est considéré aujourd'hui comme l'un des plus beaux bijoux de la côte catalane. Ce lieu paisible qui invite à se détendre, se ressourcer, se promener entre la mer, les vignes verdoyantes et les prairies fleuries n'a pas toujours été source de sérénité.

Après plus d'un siècle d'activité industrielle intense, et plus d'une décennie à l'abandon, le site de Paulilles est promis à un bel avenir grâce à la volonté conjointe du Conservatoire du Littoral, devenu propriétaire des lieux en 1998 et du Département, gestionnaire depuis 2004.

Depuis 2008, les habitants des Pyrénées-Orientales tout comme les nombreux visiteurs apprécient cet espace que le Département a réaménagé dans le respect de l'histoire et de l'environnement.

Je vous invite à visiter l'atelier de restauration des barques catalanes, à découvrir l'exposition sur la mémoire ouvrière des lieux, à vous prélasser sur la plage ou flâner sur les chemins et surtout respecter cet environnement remarquable. Pour notre plaisir d'aujourd'hui... pour celui de nos enfants demain.

**Hermeline MALHERBE**  
Présidente du Département  
des Pyrénées-Orientales





## LA NAISSANCE DE LA DYNAMITERIE

Jusqu'en 1870, la vie rurale s'écoule paisiblement à Paulilles. Après la défaite de l'armée française face à la Prusse, la nécessité de développer des industries stratégiques pousse Alfred Nobel, inventeur de la dynamite, à rechercher un site pour installer une usine de dynamite «le plus loin possible des frontières avec l'Allemagne». L'anse de Paulilles, qui présente les caractéristiques adéquates pour développer une telle usine, est alors choisie et rachetée. Elle est transformée en dynamiterie par Paul Barbe, un officier ingénieur, en collaboration directe avec Alfred Nobel.

## L'APOGÉE DE L'USINE : UN VILLAGE HEUREUX MAIS DANGEREUX

Cette usine emploie rapidement 300 à 400 personnes et 5 générations de Catalans vont s'y succéder. En 1960, 20 tonnes de dynamite y sont produites chaque jour, approvisionnant les plus grands chantiers du siècle comme le Canal de Panama, la base spatiale de Kourou, le site de tirs de Mururoa ou encore le Port de Fos-sur-Mer. Paulilles est devenu un petit village avec ses logements, son école, ses fêtes... et ses drames. Plusieurs explosions vont s'y produire causant plus de 30 accidents mortels. Sans compter les maladies professionnelles graves causées par le contact avec la « matière » et ses produits chimiques. Ces dernières ne seront reconnues qu'en 1981, après avoir causé des dizaines de victimes.



# L'avenir d'une mémoire



## LA GESTION DU SITE CONFIEE AU DÉPARTEMENT

Depuis l'arrêt de la production de dynamite, en 1984, promeneurs et marginaux se réapproprient ce lieu interdit, dangereux, laissé à l'abandon. En 1998, le site de 32 hectares est finalement racheté par le Conservatoire du Littoral grâce au soutien déterminant du Département qui en assure la gestion depuis 2004. Situé en zone inondable, le site est alors une friche industrielle dangereuse par son activité passée et vulnérable aux incendies en raison de l'invasion par la végétation. Le ré-aménager constitue un pari difficile.

## UN AMÉNAGEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Le pari est relevé, en 2005, avec un but commun : valoriser les potentialités à la fois historiques et paysagères du lieu sur 17 hectares pour une ouverture au public dès 2008. Un projet d'aménagement symbolique est retenu : « Paulilles, l'avenir d'une mémoire », fruit d'une équipe pluridisciplinaire composée de paysagistes, d'architectes, de botanistes... et auquel ont participé ensuite les associations locales de défense du patrimoine.

## DES TRAVAUX DE SÉCURISATION IMPORTANTS

Désormais, même si une grande partie du site reste inondable, les travaux ont permis l'amélioration des conditions d'écoulement des crues. Une aire de stationnement unique de 260 places met fin au stationnement anarchique et dangereux le long de la route. Depuis cette aire, les visiteurs rejoignent les plages par des cheminements piétonniers et sécurisés.



# À ne pas rater

■ **L'ESPACE MUSÉOGRAPHIQUE DE PLEIN AIR** au sein de la Dynamiterie originelle. En parcourant les 4 alcôves, vous pourrez découvrir **4 maquettes** qui reprennent les thèmes fondateurs du lieu : **le paysage de la Côte Vermeille, le plan de l'usine** avant sa fermeture, **les voyages de la dynamite à travers le monde et le site réaménagé.**

■ **LA VISITE DE L'ANCIEN CHÂTEAU D'EAU** transformé en Vigie, pour profiter d'une vue panoramique du site et de la côte.

■ **AU HAMEAU**, découverte de l'**Atelier de restauration des barques catalanes** qui oeuvre à la remise à flots de ce patrimoine marin local. Un espace public aménagé au dessus de l'atelier vous permettra d'admirer le travail des charpentiers de marine.

■ **POUR LES AMOUREUX DE LA NATURE**, une découverte de toutes les séquences paysagères : **le Carré des exotiques** comprend quatre petits jardins évocateurs des voyages de la dynamite en Amérique du Sud, en Amérique centrale, en Afrique du Nord et en Océanie ; **la Pinède littorale** dont l'ombrage borde la plage ; **l'Île des endémiques** présentant une large diversité végétale ; **la Terrasse des Albères** qui assure la transition entre le coteau agricole et le site ; **le Bois des Méditerranées, le Bois de chênes verts**, etc.

## ■ LES VISITES GUIDÉES

• En saison estivale : **visites guidées Histoire**, pour vous permettre de découvrir le passé industriel de Paulilles et d'apprécier les aménagements paysagers effectués (*inscriptions et renseignements à la Maison de site*). Visites en image ou théâtralisées pour vous permettre de découvrir des lieux habituellement fermés au public (*inscriptions et renseignements à la Maison de site*).

• **Visites commentées de l'Atelier des barques** (*inscriptions et renseignements à l'Atelier*).

• Hors saison : possibilité de visites guidées du site, sur réservation, pour les groupes.

## ■ LES EXPOSITIONS ET MANIFESTATIONS

Chaque année, vous pouvez découvrir un nouveau programme d'expositions temporaires au sein de la Maison de site et de l'Atelier des Barques.

Plusieurs manifestations et animations sont également organisées tout au long de l'année (Fête de la Nature, Journées Européennes du Patrimoine...) *Renseignements à la Maison de site.*

